



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-322

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 14 décembre 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-322, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 00-653 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la Promenade* ».

Ce règlement vise à modifier l'article 1.8 intitulé : « Terminologie », afin de redéfinir la définition de « Cadre bâti » du *Règlement numéro 00-653 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur de la Promenade*.

Il vise également à modifier l'article 2.2 intitulé : « Catégories de construction, de terrains ou de travaux visés » du *Règlement numéro 00-653 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur de la Promenade* afin d'élargir l'application du PIIA.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 21 janvier 2021.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 21^e jour du mois de janvier 2021.

La greffière,


M^e Ariane Camiré